



73^e session de l'Assemblée générale

6^e commission

Point 79 de l'ordre du jour

Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies

Criminal accountability of United Nations officials and experts on mission

New York, le 5 octobre 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Secrétaire général pour les trois rapports présentés cette année sur la question de la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies. Ces documents riches en informations nourrissent les réflexions sur les mesures à prendre pour améliorer la réponse de l'Organisation des Nations Unies et de ses États membres aux défis qui subsistent dans ce domaine.

Chaque jour, des milliers de personnes remplissent leur mandat au service des Nations Unies de manière irréprochable. Lorsque des crimes sont commis par des employés des Nations Unies, les agissements de quelques-uns compromettent le bon travail accompli par le plus grand nombre. C'est pourquoi nous devons nous assurer que les auteurs de crimes rendent des comptes.

Monsieur le Président,

Les rapports du Secrétaire général fournissent d'importantes informations sur ses signalements auprès des États membres d'allégations d'infractions imputables à des fonctionnaires et des experts en mission de l'ONU et sur le suivi qu'il assure. La Suisse se félicite du suivi constant que le Secrétariat effectue plusieurs fois par an auprès des États concernés. Le tableau qui se dessine nous montre une chose de manière terriblement claire. Les États membres doivent en faire davantage en réponse aux signalements du Secrétaire général. Nous devons assumer notre responsabilité.

Si les informations fournies sont précieuses, elles ne donnent pas encore une image complète. Dans l'idéal, un rapport unique devrait rassembler les informations sur tous les crimes présumés avoir été commis par des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies. Nous partons du principe que le Secrétaire général dispose de ces informations, ce qui est nécessaire pour assurer un système de contrôle efficace au sein du système onusien.

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny

Par ailleurs, cette vue d'ensemble devrait aussi contenir des informations sur les cas qui ont été portés à l'attention d'un État autre que l'État de nationalité de la personne concernée. Par exemple, la Suisse a fourni de telles informations sur les allégations d'infractions commises sur son territoire par des fonctionnaires de l'ONU de différentes nationalités.

Elle soutient qu'il est primordial de proposer une réponse globale et cohérente, qui couvre tous les types de crimes, y compris les délits financiers, et tout le personnel de l'ONU, aussi bien civil que militaire.

Monsieur le Président,

Pour la deuxième fois, les rapports du Secrétaire général intègrent une compilation de toutes les informations reçues des États membres depuis 2007 concernant l'exercice de leur compétence à l'égard de leurs ressortissants ayant la qualité de fonctionnaire ou d'expert en mission des Nations Unies. La Suisse regrette que seuls quatre États supplémentaires aient choisi de fournir des informations. Nous encourageons vivement tous les États membres à répondre aux demandes répétées de l'Assemblée générale à cet égard. Il est crucial de disposer de ces informations pour que cette assemblée puisse débattre des prochaines étapes en connaissance de cause.

Pour apporter un éclairage complémentaire sur cette question, nous avons mandaté l'Institut suisse de droit comparé pour effectuer une étude indépendante sur les règles nationales en vigueur dans 20 pays représentatifs. Cette étude analyse en particulier la question des écarts potentiels entre les différents systèmes juridiques nationaux et celle de la pertinence d'une convention internationale pour les combler le cas échéant. Ses conclusions seront présentées lors d'un événement organisé le 9 octobre en marge de l'Assemblée générale.

Cette année, le groupe de travail sur la responsabilité pénale se réunira pour plusieurs sessions. La Suisse participera activement au groupe de travail, afin de contribuer à la définition d'une voie constructive à suivre.

Monsieur le Président,

Le Secrétaire général a également rédigé un rapport sur les politiques et procédures en vigueur aussi bien au sein du Secrétariat et des organes connexes que dans les divers fonds et programmes ou encore dans les agences spécialisées. Nous continuons à considérer que le traitement des allégations de crimes diffère d'une entité à l'autre, ce qui pose des défis en termes de coordination et de cohérence dans l'approche de l'organisation ainsi que, et il s'agit là d'un point essentiel, pour les victimes qui souhaiteraient dénoncer un crime.

Comme exigé dans la résolution de l'année dernière, nous encourageons le Secrétaire général à poursuivre ses réflexions sur le sujet et à faire des recommandations concrètes dans ses rapports futurs.

Monsieur le Président,

La Suisse se réjouit des discussions menées avec les États membres et le Secrétariat, visant à identifier ensemble les mesures nécessaires pour améliorer la réponse aussi bien de l'organisation que des États membres.

Je vous remercie.

Mr. Chair,

Switzerland thanks the Secretary-General for the three reports about the criminal accountability of United Nations officials and experts on mission. This information nourishes the debate over the measures that can and should be taken to further improve the response of both the United Nations Organization and its Member States to the persistent challenges in this area.

Every day, thousands of people carry out their mandate for the United Nations in an irreproachable manner. When crimes are committed by UN personnel, the acts of a few undermine the good work of many. Therefore, we must ensure that those who commit crimes are held accountable.

Mr. Chair,

The Secretary-General's reporting provides important information on his referrals of criminal allegations against UN officials and experts on mission to Member States and on his follow-up. Switzerland is pleased to note the Secretariat's continued practice to follow-up with the states concerned several times per year. The emerging table shows us one thing with dismal clarity. Member States must do more in responding to referrals by the Secretary-General. We must assume our responsibility.

While the information provided is invaluable, it still presents an incomplete picture. Ideally, a single report should compile information on all cases of crimes alleged to have been committed by United Nations officials and experts on mission. We trust that the Secretary-General has access to this information, which indeed is necessary to ensure an effective vetting within the UN system.

Furthermore, the overview should also contain information on cases that were brought to the attention of a State other than the State of nationality of the individual concerned. Switzerland, for instance has provided such information on allegations of wrongdoing by UN officials of various nationalities that occurred on its territory.

Switzerland maintains that it is important to deliver a coherent and comprehensive response that covers all types of crimes, including financial ones, and all UN staff, both civilian and military personnel.

Mr. Chair

For the second time, the Secretary-General's reporting contains a compilation of all information received from member states since 2007 on how they exercise jurisdiction over their nationals who serve as United Nations officials. Switzerland regrets that only four additional States have chosen to submit information. We strongly encourage all Member States to answer the recurring request by the General Assembly, in this regard. This information is crucial for an informed debate in this forum on how to proceed further.

In a complementary effort to shed further light on this issue, we have commissioned the Swiss Institute of Comparative Law to conduct an independent study on the national rules in effect in 20 representative countries. This study specifically analyses the question whether gaps exist between various national legal systems and whether an International Convention would be able to fill some of those gaps. Its conclusions will be shared during a side-event on 9 October.

This year, the Working Group on Criminal Accountability will convene for several sessions. Switzerland looks forward to actively participating in the Working Group and contribute to finding a constructive path forward.

Mr. Chair

The Secretary-General also prepared a report on the policies and procedures in place at the secretariat and related bodies, in the various funds and programmes and in the specialised agencies. It remains our understanding that criminal allegations are handled differently from one entity to the next. That raises challenges in terms of coordination and coherence in the organisation's approach, as well as – crucially – for the victims who want to report a crime.

As requested in last year's resolution, we encourage the Secretary-General to continue his reflections on this matter and provide substantial recommendations in his future reports.

Mr. Chair

Switzerland looks forward to discussions with Member States and the Secretariat, aiming at jointly identifying the measures necessary to strengthen the response of both the organization and its Member States.

Thank you.